DAA-000137 VISANT DES SERVICES JURIDIQUES

Addenda no 2

Questions et réponses

1. Veuillez envisager une prolongation jusqu'au 1er mai 2020.

Réponse : Accepté. La date limite de présentation de la DAA est reportée au 1er vendredi mai 2020. La section 1.5, Calendrier de la DAA, est modifiée comme suit

Date de publication de la DAA	le 31 janvier 2020
Date limite pour les questions	le 17 février 2020 à 14 h, heure d'Ottawa
Date limite pour la publication d'addenda	le 28 février 2020
Date de clôture	le 24 mars 1 mai 2020 à 11 h, heure d'Ottawa
Date limite prévue pour l'évaluation des répondants présélectionnés (jusqu'à 40)	Avril Mai et juin 2020
Date prévue de signature de la convention-cadre en matière de représentation	Mai Juin et juillet 2020

Section 1.6.3 Obligation de soumettre les réponses à temps

Les réponses doivent être expédiées conformément au paragraphe 1.6.2 ci-dessus au plus tard à la date de clôture suivante : Le 24 mars mai 1 2020 à 11 h, **heure d'Ottawa** (« date de clôture »)